
[Imprimer](#)

Prolongement du Tram 13 : consultation pour la réalisation des reconstitutions riveraines

Image

Dans le cadre de la 2e phase du prolongement du Tram 13 express qui reliera Saint-Germain Grande Ceinture et Achères-Ville RER via Poissy en 2026, le syndicat des transports d'Ile-de-France vient de lancer un marché ouvert jusqu'au 31 octobre pour la réalisation des reconstitutions riveraines inhérentes à l'acquisition des parcelles nécessaires au projet.

Alors que la mise en service de la première phase du prolongement du Tram 13 express entre Saint-Cyr-l'Ecole et Saint-Germain-en-Laye est prévue pour fin 2021, IDF mobilités prépare la phase 2, déclarée d'utilité publique en décembre 2018. Cette portion de 10,5 km entre Saint-Germain GC et Achères-Ville RER desservira quatre nouvelles stations. Ce projet de 250,5 millions d'euros réutilise en partie les voies de la Grande Ceinture (GC) appartenant au réseau ferré national (RFN), actuellement non ouvertes à la circulation commerciale, et se prolonge via des infrastructures nouvelles de tramway pour assurer les connexions avec les gares de Poissy RER et Achères-Ville RER. Le maître d'ouvrage du projet a confié au groupement Setec organisation/Setec ITS une mission de conduite d'opération (COP) pour l'ensemble du projet.



L'insertion du Tram 13 express phase 2 dans le milieu urbain - et notamment au niveau de la ville de Poissy - implique un aménagement « de façade à façade le long du tracé » et des acquisitions foncières qui se prolongeront jusqu'en 2020. « Le bilan de l'impact foncier rapporte, au stade des études préliminaires, 72 parcelles à acquérir partiellement ou entièrement, dont une trentaine appartenant à des riverains nécessitant donc des reconstitutions riveraines », détaille le cahier des clauses techniques particulières. Aussi, le syndicat des transports d'Ile-de-France vient de lancer un marché de maîtrise d'œuvre sous la forme d'un accord-cadre portant sur « l'élaboration des programmes, les études, les procédures et le suivi des travaux ».

Réunions de concertation

Ces travaux portent sur :

- les aménagements urbains et paysagers définitifs sur les parcelles impactées par les acquisitions (reconstitution de portails, clôtures, réfection des abords, modification d'accès du bâti, restitution de places de parking, réaménagement paysager / jardin, raccordement réseaux etc.).
- les libérations d'emprises foncières privées associées et, lorsqu'elle est nécessaire, la mise en provisoire des fonctionnalités d'alimentation réseau, de clôture, d'accès d'une parcelle : suppression des clôtures existantes, clôtures provisoires, portails provisoires, voiries et chemins d'accès provisoires, déplacement des raccordements réseaux des particuliers... ;
- les démolitions préalables des bâtis impactés, hors bâtis à cheval sur plusieurs emprises (ZAC, boulevard de l'Europe, Tram 13) acquis et démolis préalablement par l'Etablissement public foncier ;
- les opérations connexes d'aménagement qui ne sont pas dans la trace du projet (ex. : poches de stationnement) ;
- la mise en place des protections acoustiques sur les bâtiments (fenêtres, protections acoustiques en façade...) pour compenser les impacts du projet. Les équipements type murs anti-bruit restent quant à eux dans le périmètre du MOE ligne.

Le maître d'œuvre devra également préparer et participer aux réunions de concertation organisées par Ile-de-France mobilités.

IDF mobilités recherche un expert des coûts pour ses opérations de transport en commun

L'autorité organisatrice des transports publics en Ile-de-France a lancé, début octobre, un marché d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour son département pilotage contractuel concernant « l'expertise des coûts, des estimations de coûts, des plannings et des programmes des projets d'investissement ».

Au sein de la direction des finances, achats et contrats d'IDF mobilités, le département pilotage contractuel est chargé « de piloter les opérateurs, à travers la conception, le déploiement et le contrôle juridique et financier des contrats, et en lien avec les autres directions pour les aspects métiers ». Ses fonctions consistent aussi à mettre en œuvre, en lien avec les directions métiers, la stratégie et l'exécution de l'ouverture à la concurrence. De plus, il analyse et audite les coûts des opérateurs et des projets d'investissement. Enfin, il éclaire « les décisions de la direction générale et assure un rôle de facilitateur pour les directions métiers, dans le respect des règles établies ».

Le périmètre de ce marché, ouvert jusqu'au 6 novembre, porte sur des opérations de transport en commun (prolongements et/ou aménagements de lignes existantes, création de nouvelles lignes, création ou aménagement de pôles d'échanges multimodaux) de types ferroviaire, métro, tramway, tram-train, bus en site propre et métro-câbles, que ces opérations soient réalisées sous la maîtrise d'ouvrage d'Ile-de-France mobilités ou suivies par Ile-de-France mobilités en tant qu'autorité organisatrice des transports en commun.

